

CONSEILS DE BONNES PRATIQUES POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT ET LA DURÉE DE VIE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES INDIVIDUELLES OU MUNICIPALES.

Afin de favoriser le bon fonctionnement des installations septiques individuelles et municipales et d'augmenter sa durée de vie utile, de bonnes pratiques peuvent être adoptées.

BONNES PRATIQUES À ADOPTER À L'INTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE.

Lorsqu'ils sont acheminés dans les installations septiques, certains produits sont dommageables pour le traitement des eaux usées et peuvent contaminer les eaux souterraines et les eaux de surface. Certains produits peuvent aussi augmenter la quantité de boues et de graisses accumulées dans les fosses septiques, entraîner le colmatage prématuré des préfiltres et nécessiter une vidange plus fréquente des fosses.

Voici des exemples de produits qui ne doivent pas être jetés directement dans vos toilettes ou vos éviers :

- Peintures;
- Produits toxiques ou inflammables;
- Cires à plancher, nettoyants à tapis;
- Produits pour déboucher les conduites;
- Chlores, chlorures, produits pour l'entretien d'un spa ou d'une piscine;
- Médicaments;
- Produits d'entretien ménager en trop grande quantité (il est recommandé d'utiliser des produits ménagers écologiques);
- Litières à chat, sacs de thé, café moulu, coquilles d'œufs, charpies du filtre de la sécheuse et mégots de cigarettes;
- Journaux, essuie-tout, serviettes hygiéniques, couches et condoms;
- Huiles et graisses de cuisson et huiles pour le corps;
- Tissus et cheveux.
- Lingettes humides.

En fait, il est préférable d'utiliser la toilette uniquement pour ce pourquoi elle a été conçue et de ne rien y jeter d'autre. Les papiers mouchoirs et autres déchets devraient être jetés à la poubelle plutôt que dans la toilette.

Les broyeurs à déchets

L'utilisation d'un broyeur à déchets n'est pas recommandée, puisqu'elle engendre le transport d'une grande quantité de matières en suspension vers la fosse septique, ce qui augmente la quantité de boues. L'utilisation de ce type d'équipement peut entraîner une surcharge de la fosse et nécessiter une vidange plus fréquente afin d'éviter le colmatage du dispositif en aval. Le compostage des restes de table demeure la méthode la plus écologique, sinon, il est préférable de les jeter dans la poubelle plutôt que dans le broyeur à déchets.

Source: certaines informations sont extraites du guide technique - Traitement des eaux usées des résidences Isolées. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences-isolees.htm>